

# Affaire salarie employeur

# Par Aurelien49, le 20/06/2014 à 12:04

Bonjour j'ais commencer un apprentissage dans le commerce le 2 septembre 2013 j'ai u un accident de trajet le 8octobre et j'ai repris le 13 janvier il ma licencier le jour meme de ma reprise et du coup on ma dit que c'etait pas legal de faire sa je me suis renseigner au niveaux d'un avocat qui a lancer mon affaire donc c'est un licenciement abusif malgres tout aujourdhui je vient de recevoir un courrier de mon avocat me disant le contrandu de l'avocat de mon ancien employeur me disant que tout est dementie que tout se que j'ai dit est faut quoi faire j'ai peur car je suis au chomage et il me demande une somme de 3000 euro si il gagne et sans travail je n'ais pas les moyens de donner cette somme et du coup lui il va rien avoir pour ce quil ma fait fin de contrat abusive etc merci de me repondre vitte cdlt aurelien fillion

### Par moisse, le 21/06/2014 à 08:10

## Bonjour,

Il n'existe pas de procédure de licenciement en période d'apprentissage.

Par contre la rupture du contrat est possible en période d'essai, et je crains que cela soit le cas dans la situation exposée.

N'ayez pas trop d'inquiétude pour les revendications de votre employeur, les condamnations des salariés au titre de l'article 700 du code de procédure civile (les 3000 euros réclamés) sont extrêmement rares.

Par Aurelien49, le 21/06/2014 à 14:03

Bah enfaite je suis rentrer de l'accident de travail le 13 janvier mais il etait tj satisfait de moi avant la rupture j'ai les preuves car chaque semaine il doit mettre un commentaire sur un mon classeur d'alternances il metait bonne semaine etc toujours des chose positive et la le jour de ma reprise il me licencie mais on doit etre prevenue avant il parait et mon avocat ma dit que c'etait compter comme un licenciement abussif car bozare il me licencie vraiment le jour de la reprise et apres j'ai des document de mon ancien apprentissage qui c'etait tres bien passer cdlt apres il a mis licenciement anticiper sur la feuille d'acedic j'ai pas u de visite de reprise du travail cdlt aurelien

#### Par moisse, le 22/06/2014 à 08:31

Bonjour,

Je crains que la situation ne soit pas celle d'un licenciement, mais d'une rupture de période d'essai.

Auquel cas l'employeur n'a pas de procédure particulière ni de motivation à apporter.

# Par Aurelien49, le 22/06/2014 à 23:18

Bonsoir oui mais il a toujours ete satisfait de mon travail et il minterdisait d'aller en cours meme si j'avait une derogation et il ma sortie le jour de ma reprise comme quoi j'orai trop de retard en cours

# Par Lag0, le 23/06/2014 à 08:10

[citation]Je crains que la situation ne soit pas celle d'un licenciement, mais d'une rupture de période d'essai. [/citation]

Bonjour,

Il faudrait savoir quelle était la durée de période d'essai prévue, car Arelien49 a travaillé plus d'un mois avant son arrêt maladie.

#### Par Aurelien49, le 23/06/2014 à 10:02

2 mois la periode d'essaie mais se qui le trahit c'est exactement le jour de ma reprise puis j'ai un classeur de formation avec des commentaires de sa part me disant bonne semaine etc tj satisfait cdlt

Par moisse, le 23/06/2014 à 10:30

Bonjour,

L'employeur n'a pas à motiver la rupture de la période d'essai, tant qu'il n'est pas interrogé par un juge.

Il était peut-être satisfait avant l'accident, mais peut avoir un tas de raison pour ne pas prolonger cette période d'essai.

#### Par Aurelien49, le 23/06/2014 à 12:54

Donc en gros je paye un avocat pour rien car je suis sur de perdre et lui donner les 3000 euro quil me demande mais c'est degueulase car il ma fait perdre une année donc je suis actuellement au chomage il me menacais pendant min accident de travail et il a tout les droits faut arretter un peut j'ais fait quoi moi j'ai u un accident de trajet jy peut rien moi et il me licencie et c'est normal d'apret la justice

## Par Lag0, le 23/06/2014 à 13:08

Vous ne répondez toujours pas clairement à la question, vous parlez de licenciement, moisse parle de rupture de période d'essai. Alors, vous avez été licencié, donc avec une procédure complète de licenciement et si oui pour quel motif ou bien l'employeur a t-il simplement rompu la période d'essai ?

Car si c'est une ruptude de période d'essai, moisse vous a correctement répondu, l'employeur n'a aucune obligation de motiver sa décision. Ce serait à vous, pour la contester, de démontrer que la rupture n'est pas due à votre travail...

# Par Aurelien49, le 23/06/2014 à 13:19

Bah sur la feuille d'asedic il a mis licenciement anticipé je me suis renseigner etc et on ma dit il avait tord car pas de visite de reprise du travail il est obliger de prevenir a l'avance pour licencier cdlt

## Par Lag0, le 23/06/2014 à 13:33

Licenciement anticipé, cela ne veut rien dire!